

10 Juin 2017

Édition 3, Numéro 6

Nouvelles de Val-Joli



Membres du conseil :

Maire Rolland Camiré

Siège 1 : Sylvain Côté

Siège 2 : Philippe Verly

Siège 3 : Gilles Perron

Siège 4 : Raymond Côté

Siège 5 : vacant

Siège 6 : Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.

Etienne Langlois Dor, Insp.

Line D. Letendre, Secrétaire

Pier Lacasse, resp. Voirie

Stéphane Côté, empl. Voirie

Diane St-Pierre, Concierge

Yannik Scrosati, Loisirs



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse:

www.val-joli.ca



Facebook

Loisirs de Val-Joli

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

C'est vendredi le 9 juin que la municipalité procédera à l'ouverture des appels d'offre pour la réfection d'une partie du rang 10 et 11 et le tout devra être envoyé à Québec pour acceptation et ensuite on devrait pouvoir procéder.

Comme vous le savez à partir de 2020 on ne pourra plus envoyer les matières putrescibles dans les sites d'enfouissement. Alors, cet été, un employé passera vous rencontrer afin de vous sensibiliser à ce sujet et un sondage sera effectué pour connaître vos habitudes, à savoir si vous faites déjà du compost ou pas. Il vous informera sur les coûts approximatifs pour l'achat et l'utilisation des bacs bruns. En plus, il vous expliquera les obligations à rencontrer et à respecter si nous n'avons pas de bacs bruns. Alors, j'aimerais beaucoup que vous participiez à ce sondage, car il y aura une décision très importante à prendre sur ce sujet par la suite.

Rolland Camiré, Maire

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé les vendredi 23 juin et 30 juin prochain en raison de la fête Nationale et de celle de la Confédération.



Julie Brousseau, d.g.

MOT DE LA SECRÉTAIRE



Quelques contribuables qui peinaient à payer leurs taxes chaque année ont suivi mon conseil d'effectuer de plus petits versements mensuellement ou encore de faire ajouter le montant de leurs taxes à leur hypothèque.

Je tiens à les féliciter pour cette belle prise en charge!

Line D. Letendre, secrétaire adjointe

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2017

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 5 juin :

- 2017-07 – Adoption de la modification au Règlement de lotissement
- 2017-08 – Adoption du Règlement d'emprunt pour les travaux Rg 10 et 11
- Embauche – Emplois étudiant pour l'été 2017
- Achat de caméra de surveillance pour l'Hôtel de ville
- Formation Espace clos pour les employés de voirie
- Demande au MTQ -Réduction de la vitesse à 50km/h sur une partie de la route 143 soit environ entre le 30 logements et le 571 route 143
- PRIMEAU – Lettre d'autorisation pour notre projet prioritaire d'aqueduc
- Demande commune de branchement Égout et Aqueduc – chemin Marcotte
- Achat d'abat poussière
- Scellement de fissures pour les rues résidentielles
- Achat d'un tracteur Kubota 2017

JOURNÉE DE L'ARBRE ET CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE D'EAU

Notre journée annuelle de l'arbre s'est tenue le samedi, 27 mai au garage municipal. Comme à chaque année, nous avons distribué la totalité des 2430 arbres reçus, des informations concernant les essences disponibles ainsi que du compost en vrac.

Ce sont 64 contribuables qui se sont prévalués de cette offre.



Merci au Maire ainsi qu'aux conseillers présents!

En ce qui a trait à la Campagne annuelle d'échantillonnage de l'eau potable, 15 citoyens ont fait analyser la qualité de l'eau de leur puits, tel que recommandé par la Santé publique. Comme la majorité des contaminants ne goûtent et ne sentent rien, seule une analyse peut révéler leur présence avant que cela n'affecte la santé de votre famille.

MOT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT & URBANISME



Nous sommes en pleine saison de construction, de rénovation et d'installations de piscine. Je tiens à vous rappeler que je ne suis présent au bureau que du lundi au jeudi. Comme je reçois plusieurs demandes par semaine, veuillez-vous y prendre à l'avance pour faire vos demandes de permis, afin de vous éviter tout désagrément.

Notez que tous nos formulaires de demande de permis sont disponibles sur notre site internet sous l'onglet "Urbanisme". Vous pouvez donc les compléter et me les envoyer par courriel. Pour me rencontrer personnellement, il est préférable de prendre rendez-vous.

M. Étienne Langlois-Dor

VOIRIE

Nous avons procédé au balayage des rues asphaltées en début de mai, de même qu'à un premier passage de niveleuse dans les rues et chemins de gravier. Suite à cela, le calcium sera appliqué dans tous ces rangs. Nous avons effectué du rechargement dans le rang 9 et dans le chemin Grande-Ligne et nous terminerons vers la mi-juin la réfection majeure du petit Rang 11 débuté l'an dernier. En juillet, nous entreprendrons des travaux dans le rang 9 et sur le chemin Grande-Ligne conjointement avec la Municipalité de St-Claude.



Nous avons procédé en mai au nettoyage des 2 stations de pompage et nous constatons avec joie que vous respectez maintenant les recommandations de ne pas jeter de lingettes ou autres produits sanitaires dans les toilettes. Merci.

VENTES DE GARAGE

Selon notre règlement de zonage, les ventes de garage sont permises aux conditions suivantes :

- la vente doit avoir lieu sur un terrain occupé par un usage résidentiel;
- la vente doit être effectuée par l'occupant d'un logement situé sur le terrain où se déroule la vente;
- la durée de la vente est limitée à 48 heures;
- il est permis d'effectuer au plus 2 ventes de garage par logement par année.



Ce permis est sans frais. Vous n'avez qu'à téléphoner à la municipalité et à nous mentionner la date du week-end choisi pour votre vente de garage. S'il pleut au moment où vous auriez dû tenir votre vente et que vous n'avez pu la faire, vous nous téléphonez et nous la reportons de semaine dans nos registres.

CONSEILS DE PRÉVENTION INCENDIE – BBQ

La saison estivale arrive à grands pas au grand bonheur de tous. Afin d'éviter qu'un désastre ne survienne sans prévenir, voici quelques conseils simples de prévention pour l'utilisation de votre BBQ en toute sécurité.

1. Lors de l'utilisation de votre BBQ

- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur. Assurez une ventilation adéquate du lieu où se trouve l'appareil, et une évacuation efficace des produits de combustion. Les enceintes extérieures saisonnières de plus de 2 panneaux fermés ne fournissent pas une aération adéquate.
- Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et toutes matières combustibles.
- Pour démarrer le barbecue : ouvrir le couvercle d'abord, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionner le bouton de démarrage.
- Vous ne devriez jamais actionner le bouton de démarrage plus de deux fois.
- Surveiller en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laisser personne s'amuser autour et ne le déplacer pas lorsqu'il est allumé.
- Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle.
- Après son utilisation, placer le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite.
- Ne pas laisser le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignées qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.



2. Quoi faire si le barbecue prend feu ?

- Fermer le robinet de la bombonne, si possible.
- Fermer le couvercle pour étouffer le feu.
- Composer le 9-1-1.

3. Gardez vos réservoirs de propane à l'extérieur de tous bâtiments. Placez les bouteilles de propane sur une base solide pour empêcher qu'elles ne tombent et se brisent. Éviter aussi d'exposer les bouteilles au soleil.

Vincent Léveillé, pompier/Préventionniste
Régie d'Incendie De Windsor
Tél. : 819-845-4678, poste 2



EMPLOIS ÉTUDIANTS

Même après avoir prolongé la période de candidatures d'un mois et après avoir affiché nos deux offres d'emploi dans le Journal l'Étincelle, nous n'avons trouvé aucun étudiant intéressé par le poste en environnement. Nous souhaitons que la personne embauchée parcoure le territoire afin de sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des matières résiduelles car le jour approche où il sera interdit et même passible d'amendes de jeter des matières compostables aux ordures (le conseil municipal n'a pas encore choisi s'il opterait pour une collecte de bacs bruns ou pour la gestion personnelle de compostières à la maison). Ce sera donc notre inspecteur qui vous visitera à cette fin. Il sera secondé par notre étudiante journaliste à l'entretien des parcs et bâtiments, Josiane Lacasse, pour la compilation de données en vue de la production d'un rapport.

**ON SE BAT
POUR DEMAIN
TRIEZ!**



HYDRO-QUÉBEC - Entretien de la végétation sous les lignes électriques

Des travaux de maîtrise de la végétation dans la servitude de transport d'Hydro-Québec seront effectués entre les mois de mai et septembre prochain sur le territoire de Val-Joli. L'objectif de ces travaux est de retirer la végétation incompatible avec le réseau électrique et pouvant nuire à la sécurité de la population, des travailleurs ainsi qu'à la fiabilité du réseau de transport. En dehors des zones aménagées, les débris de coupe seront laissés au sol, mais toujours à l'extérieur des cours d'eau et des chemins. Ces débris ligneux procurent des aires de repos et de couvert à plusieurs espèces d'animaux, et favorisent certaines espèces oiseaux.

De sorte à contrer la production de rejets ou de drageons, l'entreprise fait parfois appel à l'utilisation de phytocides sélectifs, qui agissent uniquement sur les espèces feuillues. Ces produits sont homologués par Santé Canada et sont sans danger pour la population et pour la faune. Un périmètre de protection est établi autour des cours d'eau, des puits et des prises d'eau, où il n'y a aucune application de phytocides.

Les propriétaires touchés par ces activités de maîtrise de la végétation par le biais d'une lettre avant d'effectuer les travaux.

SUIVI DE LA COLLECTE DES RDD

La MRC du Val-Saint-François est heureuse du succès remporté par la 21^e édition des journées de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD). Les **48 tonnes** de matières dangereuses récupérées seront recyclées ou éliminées de façon sécuritaire plutôt que de polluer l'environnement. Plusieurs types de résidus ont été amassés comme de la peinture, des huiles, des solvants, des bombonnes de propane, des batteries de voiture, du matériel électronique et bien plus.

De plus, la MRC du Val-Saint-François offrait cette année un nouveau service gratuit de déchetage de documents confidentiels. En tout, ce sont 4,1 tonnes de documents qui ont été détruits de façon sécuritaire.

Valcourt	22,7 tonnes	369 citoyens participants	22 bénévoles
Richmond	22,3 tonnes	357 citoyens participants	16 bénévoles
Windsor	3,3 tonnes	92 citoyens participants	12 bénévoles



À la lecture des données publiées, on peut se demander pourquoi le nombre de participants et de tonnes récupérées pour Windsor (qui inclue Val-Joli) soit aussi bas ? » La raison est que l'écocentre régional est accessible aux citoyens de Windsor et environ sept mois par année. Avec le temps, plusieurs citoyens ont adopté le réflexe d'aller porter leurs matières dangereuses à l'écocentre au fur et à mesure, plutôt que d'y aller seulement lors la journée officielle de collecte. Les données réelles pour 2016 devraient être disponibles sous peu.

PANNEAUX D'AFFICHAGE MUNICIPAUX

La municipalité doit posséder deux lieux d'affichage pour ses avis publics. Le premier a toujours été devant les bureaux municipaux. Le second fut à l'Église St-Philippe jusqu'à son incendie, où il fut déménagé sur le terrain de l'ancienne Auberge des Cantons, face au rang 12 (près des boîtes postales). Nous nous voyons obligés de trouver un autre lieu pour ce 2^e tableau d'affichage.

Nous apprécierions beaucoup recevoir vos suggestions. Le lieu choisi doit être facile d'accès et bien éclairé, sur un chemin passant (si possible dans une entrée assez large pour ne pas nuire à la circulation ni obliger à reculer sur la voie publique). Le tableau devra être visible. Pensez à la sécurité, donc pas dans un stationnement de camionnage ou près d'une école, par exemple.

LOISIRS



Pour la balle-molle de la ligue intermunicipale, les équipes de Val-Joli pratiquent au Parc des Loisirs du Rang 10 tous les mardis à partir de 18h00 et les jeudis à partir de 18h30, jusqu'à 21h environ. Ils joueront contre les équipes de St-Claude, Wotton, St-Georges et St-Camille.

Les joutes contre les autres municipalités débuteront après le 25 juin. Nous avons 6 groupes de joueurs :

- 1 groupe de 5-6-7 ans
- 2 groupes de 8-9-10 ans
- 2 groupes de 11-12-13 ans
- 1 groupe de 14-16 ans



Notez que nous sommes à la **recherche d'arbitres et de marqueurs**
 Nous donnons une petite compensation monétaire pour chaque partie arbitrée ou marquée.
 Donnez votre nom à Yannik Scrosati (courriel ci-dessous)

La cantine sera gérée par Mélissa Loiselle et il se pourrait qu'elle soit fermée lorsque ses enfants jouent à l'extérieur de Val-Joli. Vous y trouverez : chips, chocolat, liqueurs, Gatorade, Mr Freeze, etc.

Bon début de saison à tous!



Si vous habitez Val-Joli, vous pouvez réserver les terrains (balle, volleyball ou patinoire) gratuitement pour une activité familiale ou de groupe en écrivant à :

secretariat@val-joli.ca (Line D. Letendre) avec une copie à loisirs@val-joli.ca (Yannik Scrosati).

